



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

**POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES REVISEE**

9 septembre 2021

Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
Situation des risques et des tendances climatiques.....	1
Situation globale des émissions des gaz à effet de serre et tendances des émissions.....	1
Principaux défis stratégiques et institutionnels correspondant aux facteurs de vulnérabilités climatiques.....	2
Evaluation ex-post de la Politique Nationale de la lutte contre les changements climatiques.....	4
Vision de la Politique Nationale de la lutte contre les changements climatiques révisée.....	6
Objectifs.....	6
Axe stratégique 1 : Renforcer progressivement les contributions d’atténuation, en cohérence avec le développement durable à travers des actions à bénéfiques socio-économiques et environnementaux multisectoriels, et appuyées par les initiatives, les recherches et les technologies innovantes.....	7
Axe stratégique 2 : Renforcer les capacités d’adaptation, accroître la résilience des systèmes socioéconomiques et écologiques et réduire la vulnérabilité, en vue de contribuer au développement durable et équitable, et d’assurer l’accès aux ressources vitales.....	7
Axe stratégique 3 : Mobiliser des moyens de mise en œuvre adéquats correspondant aux objectifs de réduction des risques et des vulnérabilités climatiques, de croissance économique résiliente et des contributions nationales d’atténuation respectueuses de l’intégrité environnementale et en cohérence avec le socle de développement durable.....	8
Axe stratégique 4 : Développer et promouvoir l’autonomisation et la collaboration pour garantir des actions climatiques renforcées et pérennes.....	10
GLOSSAIRE.....	13

LISTE DES ABREVIATIONS

AAC	Action d'Autonomisation Climatique
BNCCC	Bureau National de Coordination des Changements Climatiques
°C	Degré
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CH4	Méthane
CO 2	Dioxyde de carbone
COP 21	21 ^{ème} conférence des parties
GES	Gaz à Effet de Serre
Gg Eq.CO2	Giga gramme équivalent dioxyde de carbone
Ha	Hectare
HFC	Hydrofluorocarbures
NO2	Oxyde nitreux
PFC	Carbone perfluorés
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLCCR	Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques Révisée
PNLCC	Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques
PSE	Paiement pour Services Environnementaux
REDD	Réduction des Emissions causées par la Déforestation et la Dégradation forestière
SF6	Hexafluorure de soufre
USD	Dollar



POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES REVISEE

Situation des risques et des tendances climatiques

Madagascar est un pays moins avancé malgré ses potentialités économiques et environnementales, en tant que nation insulaire à mégadiversité biologique, ayant des attraits touristiques et des cultures de rente d'excellente qualité. L'économie nationale dépend du secteur primaire puisque l'agriculture (y compris la pêche et la sylviculture), représente 24,1 % du PIB¹

Les activités économiques du pays se redressent de manière progressive actuellement et affichent un certain dynamisme jusqu'en 2019. Cette année coïncide avec une nouvelle orientation politique, transcrit dans le Plan Emergence 2019-2023. En 2020, la mise en œuvre de ce plan s'est ralentie par la pandémie COVID-19. D'autres défis persistants devraient être adressés, dont la pauvreté, le déficit d'infrastructures et les enjeux environnementaux. Depuis les dix dernières années, les impacts du réchauffement planétaire s'aggravent, se manifestant surtout par un niveau croissant d'insécurité alimentaire.

Les régions de Madagascar enregistrent diverses manifestations du réchauffement climatique telles que l'allongement de la saison sèche, les inondations, les cyclones et leurs impacts, dont la perte de la fertilité du sol, la chute des rendements agricoles et les migrations climatiques. Quatre-vingt pourcent de la population (20 millions d'habitants) sont rurales, et leurs activités socio-économiques font appel à des demandes croissantes d'accès aux ressources primaires comme l'eau et les parcelles culturales. Entre 1961 et 2017, les cyclones ont provoqué 1193 morts, détruit 0.6 million de maisons et touché directement et indirectement 4 millions de personnes. Les inondations ont été la deuxième catastrophe à impact élevé, ayant touché plus de 0,3 million de personnes au cours de cette période²

En 2050, les projections prévoient une augmentation des températures de 1,2 à 2,1 °C et une diminution probable des précipitations de -8 à +1%, en plus d'une augmentation du niveau de la mer de 19 à 47 cm³. Les projections climatiques prédisent une baisse des précipitations de 50-110 mm par an d'ici à 2080, comparée à l'année 2000. Les fortes précipitations devraient également augmenter à 7,5 jours environ par an en 2080 contre 7 jours en 2000. La disponibilité de l'eau devrait diminuer de 25% au Nord et à l'Est, et à 40% dans le Sud-ouest. Il est attendu une augmentation des températures de 1,5 °C à 3,2 °C d'ici 2080.

Situation globale des émissions des gaz à effet de serre et tendances des émissions

Selon les données de la Contribution Déterminée au niveau National, le pays demeure un puits de gaz à effet de serre en 2010, avec un bilan global de (-)63 072 Gg eq. Les sources les plus importantes (plus de 80% des émissions) sont la conversion des puits de gaz à effet de serre (forêts, zones humides, prairies, etc.) en parcelles de cultures, ainsi que l'utilisation des charbons et bois de chauffe par plus de 70% de la population. Le secteur Agriculture émet 16% environ des émissions en 2010.

¹ Données des comptes nationaux de la Banque Mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE, 2020,

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS?end=2020&locations=MG&start=2020&view=bar>

² Les tendances climatiques et les futurs changements climatiques de Madagascar-2019

³ GERICS 2015, GoM 2015, World Bank 2011b, Yoshida et al 2017, Fitchett et Grab 2015

Madagascar est actuellement dans l'imminence de perdre son caractère de puits de gaz à effet de serre. En 2020, le pays était encore un puits absorbant (-)25 527 Gg eq. CO₂. Cette perte de capacité de séquestration va se manifester juste après l'année 2025. En 2030, il est projeté que le pays va émettre 20 261 Gg eq. CO₂. Les augmentations d'émissions les plus importantes portent sur le secteur Déchet, le secteur Energie, puis les Procédés Industriels et Utilisation des Produits et l'Agriculture. Au total, il est projeté une baisse du potentiel national d'atténuation de 43% entre 2020 et 2030.

Dans les prochaines années, le secteur Forêt et Autres affectations des terres, comme l'agriculture, va rester le plus grand émetteur. Les projections prévoient une diminution du couvert forestier de 9,3 millions d'hectares en 2010 à environ 5 millions ha en 2050 et moins de 2 millions ha en 2100. Pour le secteur Agriculture, la culture de riz est le principal moteur de l'augmentation des émissions. Pour le secteur Energie, les émissions ont augmenté de plus de 60% entre 1990 et 2011. En 2025, le parc automobile national comptera 65 500 véhicules ; 70% circuleront à Antananarivo. Les émissions du secteur Déchets ont tendance à accroître à moyen et long termes, avec la croissance soutenue de la population. Les potentiels du pays en matière première appellent à la précaution et les cadres nécessaires de prescriptions et de responsabilisations environnementales, pour le secteur Procédés Industriels et Utilisation des Produits.

Principaux défis stratégiques et institutionnels correspondant aux facteurs de vulnérabilités climatiques

L'adaptation demeure la priorité nationale puisque les systèmes socio-économiques ne peuvent pas répondre de manière adéquate aux aléas climatiques. Le renforcement des actions d'adaptation correspondant aux réalités nationales, visant à réduire les vulnérabilités et la pauvreté, à assurer l'accès aux ressources vitales et à atteindre les objectifs de développement durable, devrait être adopté. Ce renforcement devrait tenir compte des incitations à la prise de décision pour favoriser leurs intégrations et leurs priorisations au niveau des secteurs et des régions. L'adoption et la mise en œuvre des mesures d'adaptations aux multiples co-bénéfices, ainsi que la capitalisation des avancées réalisées, sont identifiées comme des orientations renforçant la résilience des secteurs et des activités socio-économiques.

Dans le temps actuel, l'évaluation des besoins correspondant aux actions renforcées d'adaptation n'est pas réalisée périodiquement. La planification de l'adaptation ne couvre pas le territoire national, n'est pas inclusive, ne prend pas en compte les moyens d'existences de la population, et ne priorise pas la protection des écosystèmes qui garantissent la pérennité des services écosystémiques et la résilience socio-économique. Les données scientifiques demeurent limitées et les connaissances traditionnelles et locales ne sont pas recensés et ne sont pas capitalisées. Les connaissances scientifiques du climat et les impacts du dérèglement climatique sont précaires et les personnes scientifiques et techniques ne disposent ni des capacités nécessaires ni des équipements. Et les réseaux d'échanges ne sont pas toujours fonctionnels.

Le dispositif institutionnel a besoin d'être renforcé, pour être capable de coordonner, de suivre et évaluer tous les efforts d'adaptation. Les mécanismes de coopération des traités climatiques internationaux, qui sont des opportunités promouvant la réduction des risques climatiques, le développement durable et la participation du secteur privé, ne sont pas suffisamment capitalisés. Actuellement, les dispositifs de prévention et de réponse des pertes et préjudices, dont les systèmes de données, de technologies, de formation professionnelle des jeunes, d'éducation et de sensibilisation, ainsi que la recherche et l'observation systématique, ne permettent pas d'anticiper les impacts des événements climatiques extrêmes et des événements d'évolution lente.

Le pays devrait renforcer ses contributions d'atténuation, tout en priorisant les actions à bénéfices multiples contribuant au développement durable, dont le maintien, la restauration et le renforcement des services écosystémiques, l'amélioration des rendements et la modernisation agricoles, les avantages sociaux tels que la santé publique et la réduction des pollutions. Le développement et la mise en œuvres de la stratégie d'atténuation devrait suivre une démarche impulsée par le pays et cette stratégie être prise en compte dans les

politiques générales de l'Etat et les activités du secteur privé. L'accompagnement de la population vers une économie de production et de développement durable, ainsi que le renforcement de l'arsenal juridique et l'éducation sont des nécessités pour inverser les tendances des pertes du potentiel d'atténuation.

La concrétisation des mesures d'atténuation devrait prendre en compte des mécanismes de coopération internationaux des traités climatiques, entre autres REDD-plus. Le pays ne dispose pas de cadres incitatifs aux investissements à faible émission, qui pourrait faciliter la participation de tous les acteurs, bénéficiant de ces mécanismes de coopération. Ces cadres devraient inclure (sans se limiter aux) les cadres juridiques et institutionnels, la comptabilisation fiable et transparente des émissions et des actions d'atténuation, la facilitation d'accès aux technologies climato-intelligentes, le partage équitable des bénéfices, l'accès au développement durable, et l'accès aux informations y afférentes.

Au niveau des secteurs directement concernés par les défis climatiques, les financements externes surpassent largement les financements internes. Les allocations budgétaires domestiques des secteurs concernés par les enjeux climatiques varient au fil du temps et n'enregistrent pas de tendance à la hausse depuis les 10 dernières années. Cependant, les défis sont en train de prendre de l'ampleur.

Des démarches renforçant la mobilisation, l'effectivité, l'efficacité et l'efficience des mesures et des moyens de mise en œuvre, méritent d'être opérationnalisées. Une autre nécessité est la capacité de mesurer l'adéquation des ressources financières mobilisées par rapport aux objectifs climatiques. La politique nationale révisée considère aussi le développement et la mise en œuvre progressive des paiements pour les services environnementaux qui peuvent bénéficier aux communautés locales et qui peuvent limiter la déperdition des services écosystémiques.

La nécessité de renforcer l'accès aux différents types de financements des instruments financiers servant la CCNUCC et l'Accord de Paris et l'implication du secteur privé est plus qu'un besoin. La politique nationale révisée aspire à pallier ces lacunes et bénéficier des procédures d'approbation simplifiées. Le développement d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources financières climatiques sera bénéfique à ce pays qui nécessite d'accroître ses capacités d'absorption de ces ressources.

Madagascar ne dispose pas de cadres (institutionnels, techniques et juridiques) permettant de développer et de promouvoir les technologies climato-intelligentes. Le pays a toutefois lancé quelques initiatives ; mais les évaluations de leurs potentialités à apporter des transformations et des impacts tangibles, et leur caractère extensible pour des mises à l'échelle, sont quasi inexistantes, sauf pour quelques exceptions comme les Systèmes de Riziculture Améliorée et de Riziculture Intensive.

Les manques de connaissances sur les spécifications et les coûts des technologies climato-intelligentes ne favorisent pas leur prise en compte. Les réseaux d'échanges technologiques n'existent pas et ne favorisent pas la collaboration et le développement de plans d'action et d'idées de projets y afférents. Les cadres nationaux de technologies devraient disposer des caractères accessibles, abordables, répondant aux besoins à long terme de la population, et prenant compte de la sauvegarde de l'héritage nationale de la biodiversité.

Concernant le renforcement des capacités, malgré leurs importances, l'évaluation des besoins ne se réalise pas au-delà des Communications Nationales et des « profils-pays » élaborés par les partenaires techniques et financiers. Le pays devrait évaluer plus régulièrement ses besoins et ses priorités y afférentes, tout en favorisant la coopération et la participation inclusive.

La déconcentration et la décentralisation des capacités, à travers les démembrements administratifs et territoriaux, les organismes rattachés, les organes de régulation ou les organismes d'appuis chez les institutions publiques, etc., ne reçoivent pas les ressources adéquates. Le pays nécessite également des capacités systémiques, techniques et institutionnelles susceptibles de légitimer, valider et consolider les efforts, tout en contribuant à pérenniser les capacités ainsi renforcées et les résultats obtenus.

Les efforts de renforcement des capacités devraient être menés sous la conduite du Gouvernement, pour permettre la prise en compte des besoins nationaux y afférents et favoriser l'appropriation à tous les niveaux, capitalisant les meilleures pratiques et les expériences, progressif, participatif, transversal et sensible à l'égalité

des sexes. Le renforcement des capacités requiert le développement et l'application des textes juridiques relatifs à la réduction des risques climatiques et le renforcement de l'atténuation des gaz à effet de serre.

Concernant la considération de l'équité et la justice climatique, le pays ne dispose pas suffisamment des capacités et des moyens pour considérer, dans ses actions climatiques, le respect, la promotion et la prise en considération de ses obligations concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes et l'équité entre les générations.

Les rôles des femmes et des plus démunies, en tant qu'agent de changements au sein des ménages (par la promotion des énergies de cuisson et d'éclairage moins émettrices, ou dans l'adoption de variété à cycle court, etc.) ne sont pas considérés dans le choix et la promotion des mesures et technologies d'adaptation et d'atténuation. Madagascar devrait rester informé et assidu aux démarches internationales de l'intégration du genre, entre autres le Plan d'action pour l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes de l'Accord de Paris.

Madagascar a développé des efforts des structures, et a procédé à l'élaboration de cadres stratégiques renforçant l'éducation, la formation et l'accès à l'information. Il est toutefois important de souligner que les éléments suivants sont largement insuffisants : l'élaboration et l'application de programmes d'éducation et de sensibilisation du public, l'accès du public aux informations, la participation publique dans l'évaluation des défis climatiques et des mesures, la formation de personnel scientifique, technique et de gestion, ainsi que la coopération en vue d'échange d'expériences en vue de développer des matériels éducatifs et de sensibilisation.

Le renforcement des actions climatiques requiert également le développement d'un réseau d'information pouvant toucher les décideurs, les institutions et agences gouvernementales, villes, les organisations non-gouvernementales, la société civile, le secteur privé, les médias, les établissements de recherche et les communautés locales. De nombreuses raisons justifient le renforcement de la participation de tous les acteurs dans la démarche de la lutte contre les changements climatiques. Jusqu'à maintenant, de nombreux acteurs ne participent pas aux efforts de réduction des risques climatiques et de réduction des émissions. De nombreux secteurs émetteurs de GES ne sont pas inclus dans les inventaires nationaux des GES.

Les efforts de renforcement des capacités devraient être menés sous la conduite du Gouvernement, pour permettre la prise en compte des besoins nationaux y afférents et favoriser l'appropriation à tous les niveaux, capitalisant les meilleures pratiques et les expériences, progressif, participatif, transversal et sensible à l'égalité des sexes. Le renforcement des capacités requiert le développement et l'application des textes juridiques relatifs à la réduction des risques climatiques et le renforcement de l'atténuation des gaz à effet de serre.

Les priorités nationales varient également avec les changements politiques, et par conséquent, l'affectation des ressources fait vaciller l'implication de certains acteurs ayant des niveaux d'influence importants, dont les collectivités territoriales décentralisées, les services techniques déconcentrés, les organisations non-gouvernementales, et le secteur privé. Le pays a besoin de renforcer la participation de tous les acteurs publics, dès le processus de planification jusqu'aux suivis. A cet effet, une meilleure coordination et des dispositifs de suivi-évaluation adéquats constituent des moyens pour combler la fragmentation de la gouvernance, l'accès aux informations, et les distances géographiques importantes entre communautés et centres de décision.

Evaluation ex-post de la Politique Nationale de la lutte contre les changements climatiques

Concernant l'évaluation ex-post de la PNLCC, quelques incohérences en matière d'organisation et de présentation peuvent être soulevées dans le document en soi. Des axes stratégiques transversaux méritent des attentions particulières et des mesures d'accompagnement soutenues, dont la mobilisation des ressources financières et des recherches et observations systématiques. Il s'agit en effet du manque de portage « légitime » du document, qui ont induit le manque d'adhésion, d'adoption et d'appropriation par de nombreux acteurs, que ce soit au niveau de la prise de décision, ou sectoriels. Des illustrations probantes concernent :

(1) Les caractères prioritaires et transversaux de certains secteurs soulevés par l'insécurité alimentaire, les épisodes de sécheresses, la perte de fertilité des sols, la santé publique, mais paradoxalement, n'ont pas été capables de soutenir un dynamique positif des actions. On peut parler précisément des Ressources en eau, de l'Agriculture-Elevage-Pêche, des Forêts-Biodiversité, et des Déchets.

(2) Les changements fréquents d'organisation au niveau de la plupart des secteurs qui ne tiennent pas compte des recommandations de la démarche des luttés contre les changements climatiques. Ils ont continué d'engendrer les fragmentations institutionnelles et les difficultés d'appliquer les cadres stratégiques et juridiques.

(3) D'autres signes de conflits d'intérêts, de manque de coordination et de suivi-évaluation techniques et budgétaires renforcés, se traduisent par des politiques qui ont imposé des mesures non-incitatives au détriment des acteurs sectoriels, notamment si l'on parle d'instruments de financement pérenne (fondation ou fonds) national pour les actions climatiques et d'accès aux ressources financières à utiliser pour lutter contre le dérèglement climatique. Les conjonctures politiques favorisent, parallèlement, la mauvaise gouvernance et la non-efficacité de l'utilisation des ressources, et les dispositifs de suivi et de coordination sont impactés directement par ces manques de coordination et de mauvaise gouvernance.

(4) Les enjeux multisectoriels de la plupart des secteurs prioritaires de Madagascar qui n'ont pas facilité les coopérations et les dialogues multisectoriels. La synergie et la complémentarité des actions au niveau national manquent de leadership. Le manque d'adhésion et d'appropriation nationale a inhibé la mobilisation des ressources domestiques, qui devrait renforcer l'atteinte des objectifs nationaux. De manière induite, la participation de tous les acteurs continue d'être affaiblie par le manque de moyens et des capacités à attribuer aux niveaux déconcentrés, et les ressources ne sont pas réparties équitablement.

(5) Les réalités infranationales en matière de risques climatiques et de renforcement des capacités nationales d'atténuation n'ont pas été prises en compte et n'ont pas été priorisées, et les ressources n'ont pas été réparties de manière équitable. Pour de nombreux secteurs, des enjeux importants concernent les capacités à disposer suffisamment d'informations et données fiables indispensables à la programmation du secteur.

(6) Les cadres stratégiques et juridiques concernant les secteurs prioritaires en matière de lutte contre les changements climatiques qui sont en grande partie inconnues des acteurs sectoriels, que ce soit au niveau des décideurs que des techniciens. Dans d'autres cas, les cadres stratégiques et juridiques ont instauré des normes et référentiels techniques exigeant des coûts et des dispositifs institutionnels et opérationnels de suivi-évaluation que le pays n'est pas en mesure de transcrire dans ses Programmatiques nationales. Certains instruments juridiques ne font qu'empirer les empiètements de responsabilité des diverses institutions dans la réduction des risques et des vulnérabilités climatiques. Les rôles et les responsabilités des acteurs ne sont pas clairs et certains instruments ne sont que des moteurs de conflits d'intérêts. Dans certains cas, des institutions rattachées à des niveaux protocolaires plus élevés élaborent des lois ou décrets qui servent seulement leurs intérêts, au détriment des enjeux sur le terrain. L'élaboration des textes d'application vient des fois tardivement et lorsqu'ils sont élaborés, leur application n'est pas priorisée, faute de changement répétitif de priorités nationales. **Certains textes juridiques sont mal rédigés, voire contredisant les objectifs auxquels ils sont élaborés.** On a par exemple retenu particulièrement « maintenir Madagascar parmi les hotspots de la biodiversité mondiale » parmi les textes régissant le secteur Forêt et biodiversité.

A travers une autre facette de l'analyse ex-post de la PNLCC, il est évident que de nombreuses évolutions se sont réalisées au niveau des démarches internationales, et qui dépassent actuellement les contenus de la PNLCC. Quelques illustrations bien significatives concernent :

(1) L'évaluation participative et transparente des besoins correspondants à tous les aspects de la lutte contre les changements climatiques. Le pays nécessite d'actualiser périodiquement ses besoins urgents et prioritaires, en matière de réduction des risques climatiques, des actions d'atténuation, de technologies, de renforcement des capacités, d'action pour l'autonomisation climatique, de renforcement de la participation de tous les acteurs à tous les niveaux, etc. et d'ajuster ses besoins au fil des progrès accomplis. Ceci afin de rehausser progressivement les ambitions que ce soit en matière d'adaptation et d'atténuation, qu'en matière de mobilisation des moyens de mise en œuvre, compte tenu des impacts de plus en plus croissants du dérèglement climatique.

(2) Madagascar est actuellement obligé de rapporter périodiquement ses contributions d'atténuation et tenus de les accroître progressivement tous les 5 ans. Le pays jouit toutefois d'une certaine flexibilité en sa qualité de pays moins avancé ; et cette contribution nécessite d'être adéquate avec sa trajectoire de développement durable, tout en respectant son intégrité environnementale.

(3) Des approches permettant d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et renforcer les démarches vers l'atteinte de l'objectif ultime de la CCNUCC, ont été introduites depuis les dix dernières années. Ces approches concernent les **démarches impulsées par le pays** ainsi que les **démarches vers l'appropriation et le renforcement du dispositif institutionnel national**, le **renforcement de la coopération internationale** en matière d'échanges d'expériences et de mobilisations financières, **l'évaluation de l'adéquation et l'efficacité de l'appui** demandé et fourni par les pays développés et les pays en développement en mesures d'en apporter, le **Mécanisme International de Varsovie sur les Pertes et préjudices climatiques**, la **mobilisation des ressources domestiques**, **l'intégration de la dimension genre**, les **nouveaux mécanismes de coopération internationaux d'atténuation autres que REDD-plus** (les Démarches Concertées, le Mécanisme Multilatéral et les Démarches non-fondées sur les Marchés ; si auparavant Madagascar n'ait pas pu bénéficier que du mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto), **la stratégie à long terme à faible émission de carbone**.

De ce qui précède, la Politique Nationale de la lutte contre les Changements Climatiques Révisée est introduite dans les paragraphes suivants.

Vision de la Politique Nationale de la lutte contre les changements climatiques révisée

Contribuer au développement durable à travers la réduction des risques climatiques, en tirant bénéfices de l'atténuation des gaz à effets de serre et en renforçant les actions d'adaptation.

Objectifs

- Accroître la résilience socioéconomique et assurer l'accès de la population aux ressources vitales ;
- Réduire les émissions des gaz à effet de serre et renforcer les puits carbonés ;
- Instaurer les cadres nationaux de renforcement des actions climatiques.

La Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques Révisée (PNLCCR) sera mise en œuvre à travers les axes stratégiques suivants :

- Renforcer progressivement les contributions d'atténuation, en cohérence avec le développement durable à travers des actions à bénéfices socio-économiques et environnementaux multisectoriels, et appuyées par les initiatives, les recherches et les technologies innovantes ;
- Renforcer les capacités d'adaptation, accroître la résilience des systèmes socioéconomiques et écologiques et réduire la vulnérabilité, en vue de contribuer au développement durable et équitable, et d'assurer l'accès aux ressources vitales ;
- Mobiliser des moyens de mise en œuvre adéquats correspondant aux objectifs de réduction des risques et des vulnérabilités climatiques, de croissance économique résiliente et des contributions nationales d'atténuation respectueuses de l'intégrité environnementale et en cohérence avec le socle de développement durable ; et
- Développer et promouvoir l'autonomisation et la collaboration pour garantir des actions climatiques renforcées et pérennes.

Axe stratégique 1 : Renforcer progressivement les contributions d'atténuation, en cohérence avec le développement durable à travers des actions à bénéfices socio-économiques et environnementaux multisectoriels, et appuyées par les initiatives, les recherches et les technologies innovantes.

1. Renforcer les cadres juridiques nationaux et leurs applications, qui contribuent au maintien et à l'amplification des puits carbonés, ainsi qu'à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, tout en assurant l'intégrité environnementale, le développement et l'industrialisation durables, la transition énergétique, incitant la participation de tous les acteurs, utilisant les technologies, les infrastructures et les ressources adéquates et en assurant leur rentabilité.
2. Développer, mettre en œuvre et mettre à jour périodiquement la stratégie et les programmes nationaux d'atténuation, prenant compte des meilleures données scientifiques disponibles, des avantages socio-économiques et environnementaux multiples, contribuant à la lutte contre la pauvreté, et capitalisant les avancées des documents stratégiques, des rapports nationaux et des meilleures pratiques, techniques, technologiques et environnementaux disponibles.
3. Présenter, actualiser et hiérarchiser périodiquement les priorités et les besoins en mise en œuvre et appuis, les projets et les mesures nationales et infranationaux d'atténuation, tenant compte de l'accroissement des contributions nationales d'atténuation.
4. Considérer les mesures « sans regret - aucun regret » et les opportunités de développement socio-économique et environnemental des mécanismes internationaux et multilatéraux de coopération d'atténuation (y compris mais sans se limiter aux démarches concertées, au mécanisme multilatéral de l'Accord de Paris, programme national et stratégies nationales et régionales REDD+, etc.) dans la formulation des politiques et programmes sectoriels concernés par l'émission et l'absorption des gaz à effet de serre, inclusivement aux secteurs augmentant progressivement leur part dans les émissions nationales.
5. Développer un mécanisme national transparent et équitable de partage des bénéfices, incitant les investissements, considérant le pilotage des institutions publiques nationales et infranationales, et garantissant la pérennité des acquis à travers l'implication des autorités et des communautés locales et de tout autre acteur pertinent.
6. Développer et ajuster la stratégie nationale de développement à long terme à faibles émissions de gaz à effet de serre en fonction des circonstances socio-économiques et environnementales nationales et internationales, tenant compte d'une démarche impulsée au niveau national.
7. Développer des cadres stratégiques national et régionaux de mise en œuvre et de suivi-évaluation des mesures d'atténuation avec des indicateurs permettant de rapporter les avancées, permettant de mesurer l'adéquation et l'efficacité des appuis mobilisés, et permettant de renforcer et d'actualiser les mesures, et d'intensifier les coopérations.

Axe stratégique 2 : Renforcer les capacités d'adaptation, accroître la résilience des systèmes socioéconomiques et écologiques et réduire la vulnérabilité, en vue de contribuer au développement durable et équitable, et d'assurer l'accès aux ressources vitales.

1. Evaluer périodiquement les risques et les vulnérabilités climatiques et identifier les mesures d'adaptation correspondant aux besoins nationaux et infranationaux, en mettant l'accent sur la réduction des pertes en vies humaines, la sécurité alimentaire, le renforcement des services écosystémiques notamment la gestion des ressources en eau, prenant compte des meilleures pratiques internationales, des meilleures connaissances scientifiques disponibles, des connaissances traditionnelles et des systèmes de connaissances locales.

2. Présenter, actualiser et hiérarchiser périodiquement les priorités et les besoins en mise en œuvre et appuis, les projets et les mesures nationaux et infranationaux d'adaptation, tenant compte de l'intensification des effets néfastes des changements climatiques.
3. Inclure l'adaptation dans les politiques, stratégies, planifications programmatiques et budgétaires, sectorielles et territoriales, tenant compte de l'évolution et des spécificités infranationales et locales par rapport aux risques climatiques, aux secteurs d'activités et aux situations de vulnérabilités socio-économiques et environnementales.
4. Capitaliser les avancées nationales recensées dans les stratégies et plans nationaux, sectoriels et infranationaux d'adaptation, les programmes d'action nationaux, les communications nationales, les évaluations des besoins technologiques et tout autre document ayant trait à la réduction des risques et des vulnérabilités climatiques.
5. Développer un cadre national et infranational de mise en œuvre et de suivi-évaluation des mesures d'adaptation pour chaque secteur avec des indicateurs permettant de rapporter les avancées, permettant de mesurer l'adéquation et l'efficacité des appuis mobilisés, et permettant de renforcer et d'actualiser les mesures, et d'intensifier les coopérations.
6. Renforcer et améliorer les stratégies de prévention et les systèmes d'alerte rapide des risques de catastrophes, en mettant l'accent sur les événements climatiques extrêmes et les événements d'évolution lente, et prenant compte des effets différenciés des changements climatiques sur les femmes et les hommes, sur les enfants de bas-âges et les personnes âgées.
7. Développer les cadres nationaux d'évaluation et de gestion des pertes et préjudices climatiques.
8. Développer la stratégie nationale de gestion, de coordination et de développement des coopérations concernant les déplacements, les migrations et les réinstallations planifiées par suite des changements climatiques.

Axe stratégique 3 : Mobiliser des moyens de mise en œuvre adéquats correspondant aux objectifs de réduction des risques et des vulnérabilités climatiques, de croissance économique résiliente et des contributions nationales d'atténuation respectueuses de l'intégrité environnementale et en cohérence avec le socle de développement durable.

1.1. Sécuriser les mesures d'adaptation et d'atténuation à travers des ressources financières adéquates et pérennes

1. Evaluer les besoins financiers correspondant aux priorités et aux objectifs nationaux et infranationaux d'adaptation et d'atténuation, prenant compte des analyses économiques, sociales et environnementales correspondant aux stratégies, programmes et projets sectoriels à mettre en œuvre.
2. Développer, mettre en œuvre et mettre à jour périodiquement la stratégie nationale de mobilisation des ressources financières d'adaptation et d'atténuation.
3. Mettre en place le système national de suivi-évaluation des appuis mobilisés à travers les partenariats internationaux, en vue d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des appuis reçus sous formes de ressources financières, de technologies, de renforcement des capacités et d'action pour l'autonomisation climatique.
4. Etablir le plan de développement institutionnel et opérationnel permettant l'accès et renforçant l'absorption des ressources financières contribuant à la lutte contre les changements climatiques

5. Développer les cadres juridiques, institutionnels et opérationnels idoines pour la mise en œuvre des mécanismes internationaux de coopérations et d'échanges des résultats d'atténuation et des démarches non-fondées sur les échanges de crédits carbone.
6. Développer et opérationnaliser un mécanisme national de pérennisation financière des actions de lutte contre les changements climatiques.

1.2. Renforcer les capacités nationales pour assurer des actions nationales conformes aux démarches mondiales de lutte contre le réchauffement climatique

1. Evaluer et mettre à jour périodiquement les besoins nationaux en matière de renforcement des capacités visant le développement et le renforcement des compétences et des connaissances, et le partage d'expériences en matière de changement climatique et facilitant la mise au point, la diffusion et le déploiement de technologies, l'accès à des moyens de financement, l'amélioration de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation, et la communication transparente d'informations ;
2. Renforcer les capacités de la structure nationale de coordination en matière d'inventaire des gaz à effet de serre, de planification et de programmation des projets d'atténuation, et de mobilisation des ressources financières y afférentes ;
3. Développer progressivement les capacités nationales (scientifiques et techniques, institutionnels) de comptabilisation des émissions et des réductions des émissions, à travers le développement des facteurs d'émissions spécifiques au pays et l'amélioration de l'inventaire national des GES ;
4. Renforcer les capacités des ressources humaines et matérielles des institutions pouvant contribuer au développement et l'opérationnalisation du mécanisme national multisectoriel de suivi des enjeux climatiques (aléas, risques et vulnérabilités ; émissions et atténuation), et celles pouvant contribuer à la formation des acteurs sectoriels au niveau infranational.
5. Renforcer les capacités nationales à recenser et à mettre à jour les besoins correspondant aux enjeux climatiques de réduction des risques et des vulnérabilités climatiques et de renforcement du potentiel national d'atténuation.
6. Renforcer les capacités des acteurs nationaux, infranationaux et locaux en matière de suivi des paramètres climatiques, d'évaluation des risques et des vulnérabilités climatiques, d'évaluation du potentiel d'atténuation et de collecte de données scientifiques sectorielles, en vue de favoriser l'appropriation à tous les niveaux et la pérennité des actions climatiques.

1.3. Accélérer l'adoption des pratiques et des technologies climato-intelligentes dans les socles de développement socio-économiques

1. Evaluer et mettre à jour périodiquement les besoins technologiques nationaux et sectoriels adéquats visant l'identification, l'analyse des barrières et l'analyse du cadre favorable au développement et au transfert des technologies climatiques prioritaires. Prendre en compte, entre autres, dans cette évaluation, les mesures d'adaptations aux multiples cobénéfices, les meilleures pratiques internationales, la modernisation des chaînes de production, et les caractères accessibles et abordables des technologies climato-intelligentes ;
2. Développer les cadres institutionnels, techniques et juridiques nationaux adéquats et incitatifs pour le transfert des technologies innovantes internationales adaptées aux circonstances socio-économiques et environnementales du pays ;

3. Développer des cadres juridiques incitant la prise en compte des technologies adaptées aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes nationaux, sectoriels et infranationaux ;
4. Recenser et capitaliser les techniques, technologies et meilleures pratiques en matière de mise au point des technologies d'atténuation résultant des recherches-et-développement nationaux ;
5. Evaluer les connaissances traditionnelles et locales pouvant contribuer à la réduction des risques climatiques, à la réduction des gaz à effet de serre et au renforcement des puits carbonés ;
6. Instaurer le système national de partage de connaissances techniques et opérationnelles, contribuant au développement de la collaboration et au renforcement des capacités facilitant l'adoption et la promotion des technologies innovantes et transformatives d'atténuation ayant des impacts tangibles ;
7. Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation pour s'informer davantage sur les coûts, les résultats, et le processus de planification et de gestion des ressources allouées aux technologies climatiques, ainsi qu'à la performance des technologies climato-intelligentes en adéquation avec le contexte où elles sont mises en œuvre
8. Promouvoir la mise au point, les démonstrations, la diffusion, le déploiement et le transfert de technologies, des pratiques et des procédés correspondant à la réduction des risques des vulnérabilités climatiques et à l'atténuation des gaz à effet de serre.

Axe stratégique 4 : Développer et promouvoir l'autonomisation et la collaboration pour garantir des actions climatiques renforcées et pérennes

1.1. Renforcer la gouvernance du changement climatique pour garantir des mesures efficaces, efficientes, pérennes et cohérentes avec les orientations politiques nationales.

1. Renforcer l'arrangement institutionnel national et définir et mettre à jour les rôles et les responsabilités de tous les acteurs.
2. Mettre en place ou redynamiser un système d'arbitrage de haut niveau pour la mise en cohérence et en harmonie des politiques publiques sectorielles avec les considérations environnementales, sociales et économiques.
3. Renforcer les capacités du dispositif national de coordination notamment BNCCC pour couvrir les besoins de démarches de planifications impulsées par le pays, de coordination et de suivi-évaluation nationaux et infranationaux, tenant compte de la participation de tous les acteurs et de l'incitation du secteur privé.
4. Renforcer et appliquer les cadres juridiques nationaux contribuant à la réduction des risques et des vulnérabilités climatiques, au renforcement de la résilience des systèmes socioéconomiques et écologiques, et à l'accès aux ressources vitales.
5. Mettre en place les environnements favorables (institutionnelles, réglementaires, opérationnelles), faciliter et favoriser l'accès aux mécanismes de coopération d'atténuation, y compris les cadres d'investissements, le partage équitable des bénéfices, ainsi que les activités d'atténuation garantissant l'intégrité environnementale et l'accès au développement durable.
6. Développer des cadres réglementaires et institutionnels capables de surveiller l'application à tous les niveaux et par tous les acteurs de l'augmentation des ambitions d'atténuation (mécanisme incitatif, de coordination, de comptabilisation et de suivi), obligeant tous les projets d'investissement à déclarer leurs émissions et/ou leurs capacités d'évitement ou de séquestration de GES.

1.2. Renforcer la participation de tous les acteurs à tous les niveaux et favoriser les coopérations

1. Développer un mécanisme incitatif au niveau national, prenant compte le genre et les communautés vulnérables, renforçant la participation de tous les acteurs nationaux publics et privés, des sociétés civiles, et des institutions financières accessibles au niveau infranational et local, entre autres un cadrage des investissements attractifs pour des actions à faible émission carbone.
2. Développer et mettre en œuvre un processus inclusif de planification prenant compte de l'équilibre et des co-bénéfices atténuation-adaptation, du partage équitable des avantages socio-économiques, des impacts socio-économiques et environnementaux, des caractères accessibles et abordables des mesures et technologies d'atténuation, et de la participation sensible aux genres et aux communautés vulnérables et/ou vivant près des zones forestières et des autres potentiels nationaux d'atténuation.
3. Communiquer les avancées réalisées en matière d'amélioration de la comptabilisation et de suivi des émissions et des réduction des gaz à effet de serre pour renforcer l'incitation à la participation du secteur privé.
4. Instaurer une plateforme d'échange et de diffusion des données d'expérience et des meilleures pratiques en matière d'atténuation et d'adaptation impliquant les entités publiques et tous les autres réseaux d'acteurs nationaux, y compris les réseaux d'acteurs communautaires et du genre.
5. Favoriser la coopération internationale à travers l'échange des bonnes pratiques, des connaissances scientifiques, le recensement des bonnes pratiques sur les politiques et mesures d'adaptation et d'atténuation durables et pérennes.

1.3. Mettre en œuvre des actions adéquates pour garantir l'autonomisation climatique

1. Développer la stratégie nationale d'éducation, de formation, de sensibilisation et d'accès du public à l'information, en vue de renforcer la compréhension des enjeux des risques, des vulnérabilités climatiques et de l'atténuation des gaz à effet de serre à tous les niveaux, en particulier les décideurs, les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales décentralisées. Cette stratégie vise entre autres à :
 - a. Améliorer la recherche, l'observation systématique et l'analyse des enjeux climatiques ;
 - b. Réaliser et mettre à jour les travaux de modélisation des risques et des vulnérabilités climatiques et des émissions et de l'évolution des potentiels d'atténuation aux niveaux national et régional ;
 - c. Renforcer les systèmes de données, d'information et de gestion des connaissances ;
 - d. Développer des contenus et des contenants d'éducation et de sensibilisation du public concernant les enjeux climatiques ;
 - e. Optimiser les coopérations avec les organismes internationaux spécialisés dans l'éducation intervenant dans le pays.
2. Accroître la compréhension des enjeux des émissions des gaz à effet de serre et de l'atténuation par les décideurs, les investisseurs potentiels et les secteurs privés.
3. Renforcer l'implication des institutions académiques et de recherche à travers les recherches et développements portant sur l'amélioration de la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre et la

mise au point des technologies et innovations capables d'augmenter progressivement les contributions nationales d'atténuation.

4. Développer, diffuser et mettre en oeuvre des matériels éducatifs universitaires, de formation destinés au personnel scientifique et technique et des outils de sensibilisation du public.
5. Promouvoir l'intégration systématique de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation et de la participation du public, de l'accès du public à l'information dans toutes les activités d'atténuation et d'adaptation, y compris la formulation et la mise en oeuvre des politiques gouvernementales et des stratégies sectorielles de lutte contre le réchauffement climatique.
6. Favoriser la participation du public et la coopération avec les autorités régionales et locales, les institutions universitaires, de recherches et de formation, le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations des médias et les jeunes.
7. Promouvoir les coopérations internationales pour développer les capacités du personnel scientifique sur les enjeux climatiques et toutes les orientations scientifiques, techniques et technologiques internationales de la démarche de la lutte contre le dérèglement climatique.
8. Mobiliser les ressources concernant les appuis à l'AAC (*Global Environment Facility ; United Nations Alliance for Climate Change Education, Training and Public Awareness ; United Nations regional commissions, etc.*).

GLOSSAIRE

Adaptation. Mesures d'ajustement des systèmes de développement socio-économique (systèmes sociaux selon la CCNUCC) dirigées en réponse ou en anticipation des nouvelles conditions générées par le changement climatique.

Accord de Paris (accord de Paris sur le climat). Traité international sur le réchauffement climatique adopté en 2015 et négocié par 196 Parties lors de la COP 21 sur les changements climatiques à Paris. Il vise à (i) limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel; (ii) réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Action pour l'Autonomisation Climatique (AAC) : mesures prises en application de l'article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992) et de l'article 12 de l'Accord de Paris (2015) dans les six domaines prioritaires : éducation aux changements climatiques, formation, accès public aux informations, sensibilisation du public, participation publique et coopération internationale sur ces questions.

Atténuation. Mesures visant à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre –GES- (qui perturbent le système climatique mondial) et à accroître le puits de GES

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Convention internationale ayant comme objectifs de (i) stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse au système climatique ; et de (ii) réduire les émissions de GES en 2000 à leur niveau d'émission de 1990. Adoptée en mai 1992 à la Conférence des Nations-Unies à New York, ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin 1992, a entré en vigueur le 21 mars 1994. Madagascar est partie contractante depuis le 18 Décembre 1998.

Evènement à évolution lente : lié aux effets néfastes du changement climatique tels que : l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, l'acidification des océans, le recul des glaciers et les impacts connexes, la salinisation, la dégradation des terres et des forêts, la perte de biodiversité et la désertification.

Evènements climatiques extrêmes sera considéré s'il se déroule dans un lieu où la population n'est pas habituée à se protéger contre un type d'événement particulier. Ils regroupent essentiellement les phénomènes de « tempêtes », terme général qui regroupe les phénomènes climatiques qui provoquent rafales de vents et précipitations (pluies, neiges ou grêles) sur des zones et des durées très variables.

Gaz à Effet de Serre (GES). Gaz libérés par les activités humaines et qui peuvent se concentrer dans l'atmosphère, empêchant les énergies provenant des rayons solaires d'être libérées vers l'espace. Les six principaux GES sont le

dioxyde de carbone – CO₂, l'oxyde nitreux – NO₂, le méthane – CH₄, les hydrofluorocarbures (HFC), les carbones perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre – SF₆

Hotspots de biodiversité : zone géographique, terrestre ou marine, qui possède une grande richesse en espèces et en biodiversité et particulièrement menacée par l'activité humaine. Selon la « Conservation International » (en 2004) : zone qui contient au moins 1 500 espèces de plantes vasculaires endémiques et qui a perdu au moins 70 % de sa végétation primaire.

Pertes et préjudices : selon le processus de la CCNUCC, ces termes désignent les dommages résultant des phénomènes climatiques extrêmes ou à tendance longue (cyclone, élévation du niveau de la mer) sur les systèmes humains et naturels, dus à une adaptation et une réduction des risques de catastrophes insuffisantes et inadéquates

Projection climatique. Simulation de la réponse du système climatique à un scénario futur d'émissions ou de concentration de gaz à effet de serre et d'aérosols, obtenue généralement à l'aide de modèles climatiques.

Protocole de Kyoto. Protocole d'accord de la CCNUCC visant à (i) définir des objectifs chiffrés, et juridiquement contraignants, de réduction des émissions pour les pays visés à l'annexe I de la CCNUCC (pays développés); et (ii) arrêter et inverser les tendances à la hausse des émissions de GES qui a débuté dans ces pays il y a 150 ans. Adopté à Kyoto en 1997, ouverte à la signature en mars 1998, a entré en vigueur le 16 février 2005. Madagascar a ratifié le protocole par la loi no. 2003/009 du 03 Sept. 2003.

REDD+. Réduction des Emissions due à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement. Il s'agit d'un mécanisme incitatif du type paiement pour services environnementaux (PSE) qui vise à récompenser la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière dans les pays en développement. On parle de REDD+ pour intégrer la conservation, la gestion forestière durable et l'amélioration des stocks de carbone dans ce mécanisme.